# Veuillez noter les changements ci-dessous en jaune

# Préambule

*Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.*

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont commencé à rouvrir l'économie de manière progressive. Le sport joue un rôle important dans le retour de la société à une vie économique et sociale fonctionnelle.

Cela dit, le sport au Canada doit également suivre une progression par étapes afin de revenir au sport en toute sécurité, les soins de santé primaires des personnes restant en tête de liste des priorités.

Sous la direction d'organisations sportives nationales telles que [Sport Canada](https://www.canada.ca/fr/services/culture/sport.html) (SC) et [À nous le podium](https://www.anouslepodium.org/fr-ca/) (ANP), la Fédération canadienne d'escrime travaille donc sur un concept de sortie du confinement qui tienne compte des circonstances sanitaires auxquelles nous sommes actuellement confrontés afin de protéger nos membres, nos familles et nos communautés. Ce concept est conçu pour relancer progressivement notre sport, tout en respectant les règles émises par les autorités fédérales et provinciales de santé publique.

**En termes simples, quelle que soit la stratégie de reprise de l'escrime, aucun club d'escrime ne devrait reprendre ses activités, sauf s'il suit les conseils et recommandations actuels des autorités de santé publique nationales, provinciales et locales.**

Notez que la stratégie de retour au jeu décrite est adaptable en fonction des règles et règlements en vigueur émis par les autorités sanitaires locales.

Cette stratégie de retour au jeu est une **ligne directrice** qui devrait être considérée parallèlement à l'actuel [outil d'évaluation des risques pour le sport liés au COVID-19](http://fencing.ca/fr/covid-19/), ainsi qu'à l'[outil d'évaluation et d'atténuation des risques du club À nous le podium.](http://fencing.ca/fr/covid-19/)

Pour éviter toute ambiguïté, voici quatre recommandations, dans l'ordre, que les clubs sont responsables de suivre avant de revenir à l'escrime.

1. **Respecter les règlements établis par les autorités de santé publique nationales, provinciales et municipales. Les directives de ces autorités auront toujours la priorité.**
2. **Réussir un score "très faible" ou "faible" dans l'**[**outil d'évaluation des risques pour le sport liés à la COVID-19 (annexe A).**](http://fencing.ca/fr/covid-19/) **Cela dépend principalement du fait que les installations du club n'obtiennent pas plus de 3 réponses "OUI" aux questions initiales d'évaluation des risques, ainsi que des stratégies d'atténuation prises par le club.**
3. **Remplir le formulaire de l'**[**outil d'évaluation et d'atténuation des risques du club À nous le podium (annexe B)**](http://fencing.ca/fr/covid-19/)**.**
4. **Suivre la stratégie de retour à l'escrime en 5 phases décrite ci-dessous.**

# Évaluation des risques, triage et hygiène

Tout au long des 5 phases, les règles suivantes doivent toujours rester en vigueur :

1. **Auto-évaluation : avant de se rendre à sa séance d'entraînement ou de compétition, chaque athlète et entraîneur doit effectuer une auto-évaluation quotidienne de sa santé :**

Est-ce que je présente, ou est-ce que quelqu'un de mon foyer d'habitation présente, ou a présenté l'un des symptômes suivants au cours des 14 derniers jours) ?

* 1. Symptômes d'une maladie respiratoire aiguë : Toux / Mal de gorge / Arrêt respiratoire
	2. Fièvre supérieure à 38 degrés ou frissons
	3. Perte soudaine de l'odorat ou du goût
	4. Diarrhée ou douleur abdominale
	5. Maux de tête inexpliqués ou fatigue
	6. Oeil au beurre noir.

**SI OUI à l'un des symptômes ci-dessus : ne pas aller à l'entraînement ni à la compétition, et suivre les conseils des autorités sanitaires locales.**

Chaque athlète doit informer son entraîneur si la réponse à la question ci-dessus est OUI. Les clubs sont responsables de la collecte et de la documentation de ces informations, et d'informer toute personne présente en même temps que l'athlète qui a répondu oui à la question ci-dessus.

1. **Un athlète ne peut pas aller à l'entraînement s'il répond OUI à la question ci-dessus**.
2. S'il a été diagnostiqué comme porteur de la COVID-19, l'athlète ne peut pas retourner à l'entraînement avant 14 jours à compter de l'apparition des symptômes; s'il a toujours des symptômes à la fin des 14 jours, l'athlète ne peut pas retourner à l'entraînement avant d'avoir éliminé les symptômes pendant 48 heures.
3. Si un membre du foyer d'habitation est diagnostiqué comme porteur de la COVID-19, l'athlète ne peut pas retourner au centre d'entraînement pendant les 14 jours suivant le dernier contact étroit avec ce membre du foyer. Si l'athlète est diagnostiqué comme étant infecté par la COVID-19 au cours de ces 14 jours, il doit suivre les instructions décrites au point a) ci-dessus.
4. **Suivi des présences :** Lors de chaque séance d'entraînement, le club doit consigner les éléments suivants : **le** **prénom, le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de** toutes les personnes présentes à la séance d'entraînement ainsi que la date, l'heure et la durée de la séance d'entraînement (Exemple de feuille de présence). En outre, chaque personne doit déclarer que :
	1. **ils ne présentent actuellement aucun symptôme de la COVID-19, en passant l'auto-évaluation décrite au point 1; et que**
	2. **ils ont lu et compris le document «Certificat et accord quotidien Covid-19» et paraphé dans la colonne «Déclaration de santé comme confirmation de cet accord.**

Ces documents doivent être conservés pendant au moins **2 ans**. Une personne responsable doit être désignée à l'avance afin d'éviter une signature collective sur la feuille. Cela permet aux clubs de garder une trace des personnes se trouvant dans les établissements et d'accélérer la communication avec les membres et les autorités sanitaires provinciales en cas de cas positif au sein du club. Une personne responsable doit être désignée à l'avance afin de maintenir la cohérence des dossiers et d'éviter les allers-retours entre les personnes. Comme les participants ou les tuteurs doivent également parapher dans la colonne Déclaration de santé, les ustensiles d'écriture doivent être nettoyés après chaque utilisation afin de minimiser la transmission.

1. **Sécurité des athlètes :** les athlètes et les entraîneurs doivent être très attentifs à leur propre sécurité et à celle de leur entourage.
2. **Auto-isolement :** les athlètes et les entraîneurs doivent décider en connaissance de cause qu'il pourrait être nécessaire de rétablir leur [auto-isolement](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-comment-isoler-chez-soi.html) si une épidémie se produisait au sein de leur groupe d'entraînement.
3. **Les comportements d'hygiène des clubs :**
* Les propriétaires de clubs, les entraîneurs, le personnel affilié, les athlètes et les parents doivent tous être encouragés à [porter un masque facial](https://www.who.int/docs/default-source/epi-win/how-to-use-mask-v0-1-print.pdf?sfvrsn=64ba1493_2) (ou un foulard couvrant la bouche et le nez) en se rendant à l'entraînement et en y revenant.
* **Le port d'un masque facial pendant l'entraînement, où de fréquents ajustements sont inévitables à cause des pauses pour s'hydrater et de l'utilisation du masque d'escrime, est à la discrétion de l'individu et dépend de la capacité à maintenir une distance physique à tout moment.**
* Une bonne mesure d'[hygiène des mains](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-lavage-mains.html) doit être effectuée **immédiatement avant de mettre** un masque, ainsi qu'**immédiatement après avoir** retiré le masque**.**
* Tout **ajustement du** masque facial doit être **immédiatement** suivi d'une bonne hygiène des mains **sans** contamination croisée avec une autre surface (par exemple, ne *pas* utiliser la même main pour ajuster le masque et ouvrir la porte des toilettes)**.**
* Les masques **doivent être changés** s'ils sont souillés ou mouillés afin de maintenir leur bon fonctionnement**. Les masques** réutilisables doivent être placés **immédiatement** dans un récipient refermable pour être lavés à domicile. Les masques jetables doivent être jetés directement dans un récipient **couvert, et ce,** **immédiatement** après avoir été retirés.
* Le club doit rappeler à ses membres que le mode d'infection se fait par transmission de gouttelettes par les yeux, le nez et la bouche.
* Les clubs devraient être encouragés à [afficher des panneaux encourageant à se couvrir la bouche quand on éternue, on tousse ou on respire fortement](https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/coronavirus/help-reduce-spread-covid-19/help-reduce-spread-covid-19-fra.pdf), afin de rappeler avec force qu'il faut réduire la transmission des gouttelettes aux autres.
* Les clubs doivent afficher le **numéro de contact de leur responsable local de la santé publique** dans l'espace d'entraînement.
* Les clubs doivent, au minimum, délimiter clairement une zone à l'intérieur de l'espace d'entraînement désignée pour garder des sacs ou l'équipement individuels afin de faciliter la distanciation physique.
* Dans la mesure du possible, les clubs doivent également afficher clairement des repères au sol (ruban adhésif) qui indiquent une distance physique appropriée dans les couloirs et autres zones de circulation.
* La ventilation de l'espace d'entraînement réduira la propagation de l'infection; si possible, ouvrez les portes et fenêtres de l'établissement pour permettre à l'air frais de pénétrer dans la zone d'entraînement. Envisagez de faire l'entraînement à l'extérieur si possible.
* [Désinfectez les planchers, les poignées de porte, les interrupteurs, les portes des toilettes, les robinets des toilettes](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html) TOUS LES JOURS, avant l'arrivée des escrimeurs et après leur départ. Les surfaces fréquemment touchées doivent être nettoyées au moins deux fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement sales.
* Installez un poste de désinfection des mains à chaque point d'entrée et de sortie du club. Tous ceux qui entrent et sortent du club doivent se désinfecter les mains. Aucune exception.
* Les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées quotidiennement. Elles doivent être utilisées par une seule personne à la fois pour faciliter la distanciation physique.
* Afin d'éviter la formation de files de personnes et le contact fréquent avec les poignées de porte, ouvrez toutes les portes (à l'exception de celles qui doivent être fermées). Assurez-vous que le bouton-poussoir de l'ouvre-porte automatique est en état de marche.
* Aucune nourriture et aucun repas ne doivent être consommés à l'intérieur de l'installation où on pratique l'escrime. Il est de la plus haute importance de réduire le risque de se toucher la bouche et le visage lorsque l'on se trouve à l'extérieur de son domicile.
* Les clubs ne doivent PAS partager les masques d'escrime, les gants, les vestes, les armes, ou tout autre équipement que les escrimeurs pourraient partager. Le partage d'équipement commun doit être découragé. Les clubs peuvent choisir d'attribuer l'équipement du club à un escrimeur spécifique pour son propre usage jusqu'à ce que les restrictions soient levées. Chaque escrimeur devrait apporter son propre équipement.
* Les clubs ne doivent pas permettre à leurs membres d'utiliser les fontaines à eau communes. Les fontaines publiques doivent être fermées jusqu'à nouvel ordre au moyen d'un panneau et d'un ruban adhésif d'avertissement. Les fontaines activées par des capteurs peuvent être considérées comme une meilleure alternative lorsque cela est possible.
* Les clubs doivent encourager tout le monde à nettoyer les équipements d'exercice tels que les tapis d'exercice, les ballons médicinaux, les ballons de yoga et autres équipements après chaque utilisation.
* Les entraîneurs et les escrimeurs ne doivent pas laisser leur équipement dans le club pour qu'il sèche après qu'ils aient transpiré. Le matériel doit être ramené à la maison et lavé à la machine après chaque utilisation. L'équipement comprend les gants, les vestes, les pantalons, les chaussettes, les t-shirts, les shorts et les sous-plastrons. Les équipements tels que les armes et les masques qui ne peuvent pas être lavés à la machine doivent être désinfectés avec des lingettes Lysol ou d'[autres produits similaires](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html) après chaque utilisation.
* Les para-athlètes utilisant des fauteuils roulants doivent désinfecter leurs fauteuils roulants avant et après l'entraînement.
1. **Les comportements d'hygiène personnelle :**
* Tout le monde est fortement encouragé à porter un masque facial pour se rendre à l'entraînement et en revenir, afin de réduire le risque de transmission de gouttelettes pendant la respiration. Voir la section 6 pour les directives d'utilisation des masques faciaux.
* Toussez, et éternuez dans votre coude! Rappelez-vous que la transmission se fait par gouttelettes, c'est-à-dire par l'éternuement, la toux ou les postillons en parlant.
* Chaque escrimeur et entraîneur doit apporter sa propre serviette de toilette pour éviter d'essuyer la sueur de son visage avec les mains. La serviette doit être lavée tous les jours.
* Chaque escrimeur doit apporter sa propre bouteille d'eau. Il ne doit absolument pas y avoir de partage de bouteilles. Les bouteilles d'eau doivent être nettoyées après chaque entraînement d'escrime.
* Chaque escrimeur doit apporter son propre désinfectant pour les mains.
* Vous devez mettre votre tenue de sport à la maison, avant de venir au club. Dans la mesure du possible, apportez un ensemble de vêtements propres dans un sac pour vous changer avant de quitter le club.
* Ne respirez pas fortement à côté de quelqu'un, même s'il se trouve à 2 mètres à proximité.
* Gardez **une distance minimale de 2 mètres entre les individus dans toutes les directions** pour les activités moins fatigantes.
* Pour les activités intenses, une distance de **5 mètres** doit être maintenue entre les individus.
* Gardez une distance de 5 mètres lorsque vous courez derrière un autre athlète.
* Désinfectez votre sac d'escrime et ses poignées avant de rentrer chez vous.
* Désinfectez vos téléphones fréquemment. Pensez à conserver votre téléphone dans un sac refermable pendant l'entraînement pour le garder propre.
* Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou désinfectez-les régulièrement avec des désinfectants à base d'alcool
* Gardez vos affaires à proximité de votre sac. N'apportez dans l'établissement que le matériel nécessaire à l'entraînement ou à la compétition. Laissez vos autres affaires à la maison ou dans votre voiture.
* Gardez votre sac et votre équipement dans les zones désignées du club, uniquement pour maintenir une distance physique.
* Ne laissez pas votre équipement dans le club après l'entraînement pour sécher votre sueur. Le matériel doit être ramené à la maison et lavé à la machine après chaque utilisation. L'équipement comprend les gants, les vestes, les pantalons, les chaussettes, les t-shirts, les shorts et les sous-plastrons. Les équipements tels que les armes et les masques qui ne peuvent pas être lavés doivent être désinfectés avec des lingettes Lysol ou d'[autres produits similaires](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/disinfectants/covid-19.html) après chaque séance.
1. **Les comportements d'hygiène en escrime :**
* Les attaches des enrouleurs et la dernière partie du câble doivent être désinfectés avec des lingettes Lysol ou des produits [similaires](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html) après chaque match (\*\*les matchs ne sont autorisés que dans les phases 3 à 5)
* Choisissez d'utiliser un dispositif de pointage personnel (comme une application téléphonique) plutôt qu'une télécommande quad vous arbitrez. Si une télécommande est utilisée, elle doit être effacée avant et après chaque changement d'arbitre.
* Appuyez sur les boutons de l'appareil de signalisation avec votre main gantée.
* Lavez vos gants et votre matériel d'escrime à la machine après CHAQUE utilisation.
* Ne serrez pas la main de votre adversaire ou de l'arbitre après un match d'escrime ou après une leçon d'escrime. Faites plutôt un salut d'escrime.
* Si vous commencez à vous sentir mal pendant que vous faites de l'escrime, vous devez immédiatement arrêter l'entraînement et quitter l'établissement. Faites savoir à votre entraîneur que vous ne vous sentez pas bien.
1. **Les comportements d'hygiène de la part des parents :**
* Rappelez à vos enfants les règles d'hygiène à respecter.
* Encouragez et rappelez à vos enfants de nettoyer et de désinfecter leur matériel d'escrime après chaque utilisation. Les équipements tels que les masques et les armes peuvent être essuyés avec des lingettes désinfectantes ou un aérosol.
* Donnez à vos enfants une bouteille d'eau propre et réutilisable afin qu'ils évitent d'utiliser les fontaines publiques.
* Si possible, conduisez-les à leur club et ramenez-les au lieu de leur permettre de prendre les transports publics.
* N'entrez pas dans le club sauf en cas d'absolue nécessité, ou si votre enfant est mineur et (ou) a besoin d'aide. Respectez en tout temps le port des équipements protecteurs individuels et les mesures de distanciation physique.
1. **Comportements généraux en matière d'hygiène :**
* Les entraîneurs, les parents, les membres de la famille âgés de plus de 60 ans ou les personnes souffrant de problèmes de santé chroniques (y compris, mais sans s'y limiter, l'immunosuppression, les maladies pulmonaires, l'hypertension, les maladies cardiaques, le diabète) devraient envisager de rester à la maison jusqu'à ce que les responsables de la santé publique leur donnent des conseils supplémentaires.
* N'embrassez pas, ne serrez pas la main, ne tapez pas dans les mains et ne touchez pas ceux qui vous entourent. N'oubliez pas de maintenir une distance physique de 2 mètres à tout moment.
1. **Entraînement typique à l'escrime :**
* Lors des phases 1 et 2, les assauts ne sont **PAS** conseillés en raison de l'incapacité à maintenir la distance physique (2 mètres). L'entraînement des déplacements, la musculation et le conditionnement physique, ainsi que le travail collectif sont préférés pendant les 2 premières phases de retour au jeu. (voir le plan ci-dessous pour plus de détails)
* **Maintenez une distance de 5 à 6 mètres entre chaque athlète (également les para-athlètes) pendant les parties les plus vigoureuses de l'entraînement. Quand l'exercice produit une respiration plus intense, cela exige une augmentation de la distance physique.**

# Transport aller-retour à l'entraînement

Les athlètes et les entraîneurs sont encouragés à se rendre à l'entraînement en marchant, à vélo ou en voiture. L'objectif est de réduire au maximum l'exposition prolongée dans des situations où les gens sont potentiellement entassés, comme les transports publics. Ceux qui doivent utiliser les transports publics doivent essayer d'éviter les heures de pointe afin d'éviter l'entassement des gens.

# Stratégie de retour à l'escrime en 5 phases

La stratégie de retour au jeu pour l'entraînement à l'escrime est conçue pour être déployée en 5 phases. **Chaque nouvelle phase ne peut être atteinte que si elle est conforme à la recommandation des autorités locales de santé publique.**

Une version d'une page du tableau ci-dessous peut être téléchargée ici : [PDF](http://fencing.ca/fr/covid-19/)

**Pour les phases 1 à 4 :**

La FCE rappelle à tous les clubs et membres qu'ils doivent, en tout temps, se conformer à la Loi sur la quarantaine (Canada), à la législation de leur province respective, ainsi qu'à tous les règlements municipaux et aux règles des installations en place pour la distanciation physique pour la COVID-19 et les rassemblements publics ou privés. Le non-respect de ces exigences fédérales, provinciales ou municipales peut entraîner des poursuites judiciaires par le gouvernement.

**Rassembler les tailles :**

Veuillez vous renseigner sur le nombre maximum d'individus dans un établissement pour votre province respective à un moment donné. En d'autres termes, chaque classe ou séance d'entraînement peut avoir un maximum de personnes à la fois, y compris les athlètes, les entraîneurs, les membres du personnel et les parents.

 En plus de la limitation du nombre maximum de personnes, **considérez disposer d'environ 300 pieds carrés par personne (soit 30 mètres carrés par personne)**. En d'autres termes, environ une (1) personne par piste de taille réglementaire. Pour les espaces d'entraînement plus petits, cela peut signifier que le nombre maximum de personnes à l'intérieur de l'installation à un moment donné pourrait être **inférieur à cinq (5) personnes**.

Le nombre maximum de classes diffère selon les phases (voir le tableau ci-dessous). Les classes doivent être programmées de manière à permettre un nettoyage et un assainissement adéquats des surfaces et des équipements à fort contact, ainsi qu'à permettre aux groupes d'entraînement désignés d'entrer et de sortir sans se chevaucher à un moment donné.

Si, à un moment donné, un ou plusieurs nouveaux individus sont introduits dans un groupe désigné existant (athlètes ou entraîneurs), le groupe entier *doit* retourner à la **phase 1** pour permettre au temps d'incubation de 14 jours au minimum de s'écouler (même si les membres supplémentaires partagent le même entraîneur que les membres du groupe existant). Cela pourrait très bien être le cas une fois que les restrictions de regroupement seront modifiées de manière à ce que la taille des groupes désignés puisse augmenter. Il peut être possible d'accélérer les phases 2 et suivantes après la période initiale de 14 jours, en fonction des circonstances.

**Groupes d'entraînement désignés :**

**Des groupes d'entraînement désignés** doivent être mis en place pour tous les athlètes et entraîneurs, chaque athlète (et si possible chaque entraîneur) étant affecté à **un** seul groupe d'entraînement.

* Chaque groupe d'entraînement désigné ne doit pas compter plus que le nombre maximum de personnes dans l'établissement fixé par le gouvernement de votre province respective (y compris le(s) entraîneur(s)).
* Les athlètes des différents groupes d'entraînement **ne** doivent **pas** se mélanger dans les phases 1 à 4 pour éviter la contagion. **Cela inclut les leçons privées.**
* Les athlètes et les entraîneurs ne doivent être associés qu'à **un (1)** seul **club,** afin d'éviter la contamination croisée entre les clubs.

Dans les cas où un entraîneur est désigné pour plusieurs groupes d'entraînement, les horaires des cours doivent être établis de manière à ce que chaque entraîneur dirige le moins de cours possible par jour au cours des phases 1 et 2, afin de minimiser toute transmission entre les groupes d'entraînement désignés.

**Cas positif :**

Si, à un moment donné, une personne d'un groupe d'entraînement est diagnostiquée comme ayant la COVID-19, vous devez :

* informer l'ensemble du groupe;
* contacter les autorités compétentes afin qu'elles puissent commencer la recherche de contacts (les clubs doivent avoir le **numéro de contact de leur responsable local de la santé publique** affiché dans l'espace de formation pour faciliter ce processus), et
* le groupe entier doit s'[isoler](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-comment-isoler-chez-soi.html) pendant 14 jours**.**

Si ce groupe comprend un entraîneur qui est également désigné pour un autre groupe d'entraînement, chaque membre de ces groupes d'entraînement supplémentaires doit également être informé et s'isoler pendant 14 jours.

Les entraîneurs qui vivent ensemble dans le même foyer d'habitation sont **considérés comme une seule unité**. Cela signifie que, si un entraîneur ou un athlète d'un groupe est infecté, **tous les athlètes** avec lesquels les deux entraîneurs travaillent doivent retourner à l'isolement.

**Pour protéger les informations personnelles sur la santé,** la communication à l'ensemble du groupe désigné doit uniquement indiquer qu'un incident s'est produit, que les personnes doivent s'isoler pendant 14 jours et contacter les autorités sanitaires si elles ressentent des symptômes inhabituels. Les personnes qui ne présentent pas de symptômes pendant ces 14 jours peuvent reprendre leur entraînement après avoir obtenu l'autorisation de leur prestataire de soins de santé.

Même avec l'abondance de précautions soulignées dans ce document, le retour à l'escrime n'est pas sans risque d'épidémie. La limitation de la taille des groupes d'entraînement désignés réduit le nombre d'individus qui doivent être isolés et permet aux autres membres du club de poursuivre l'entraînement **après que le club a suivi toutes les directives d'hygiène.** C'est pourquoi il est impératif que les athlètes des différents groupes d'entraînement ne se mélangent pas.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   | **Durée** | **Endroit** | **Entraînement général** | **Activités spécifiques** |
| **Phase 1** | Min 2 ou 3 semaines | **Limite de 2 classes par jour (au total), chaque classe étant composée uniquement de membres d'un seul groupe d'entraînement** | Entraînement en groupe :  | Préparation physique : | Travail technique  |
|  |   | **-Pas d'assauts d’entraînement** | -Force  | -Habiletés individuelles  |
|  |   | **-Pas de leçons privées** | -Plyométrie | -Entraînement sur cible |
|  |   | -Déplacements en groupe | -Conditionnement  | -Déplacements  |
|  |   |  |   | -Étirements  |   |
| **Phase 2** | Min 4 à 6 semaines | **Limite de 2 classes par jour (au total), chaque classe étant composée uniquement de membres d'un seul groupe d'entraînement** | Entraînement en groupe :  | Préparation physique : | Travail technique  |
|  |   | **-Pas d'assauts d’entraînement** | -Force  | -Habiletés individuelles  |
|  |   | **-Leçons privées autorisées**  | -Plyométrie | -Entraînement sur cible |
|  |   | -Déplacements en groupe | -Conditionnement  | -Déplacements  |
|  |   |  |   | -Étirements  | -Jeux impliquant des groupes plus nombreux |
| **Phase 3** | Min 4 à 6 semaines | **Limite de 3 classes par jour (total), chaque classe doit être composée de membres d'un seul groupe d'entraînement** | Entraînement en groupe :  | Préparation physique : | Travail technique  |
|  |   | **-Assauts d’entraînement autorisés** | -Force  | -Habiletés individuelles  |
|  |   | **-Leçons privées autorisées** | -Plyométrie | -Entraînement sur cible |
|  |   | -Déplacements en groupe | -Conditionnement  | -Déplacements  |
|  |   |  |   | -Étirements  | -Jeux impliquant des groupes plus nombreux |
| **Phase 4** | Min 4 à 6 semaines | **Limite de 4 classes par jour (au total), chaque classe doit être composée de membres d'un seul groupe d'entraînement** | Entraînement en groupe :  | Préparation physique : | Travail technique  |
|  |   | **-Assauts d’entraînement autorisés** | -Force  | -Habiletés individuelles  |
|  |   |  | **-Leçons privés autorisées** | -Plyométrie | -Entraînement sur cible |
|  |   | -Déplacements en groupe | -Conditionnement  | -Déplacements  |
|  |   |  |   | -Étirements  | -Jeux impliquant des groupes plus nombreux |
|  |   |   |   |   |
|  |   |  |   |   |   |
|  |   |   |   |   |
| **Phase 5** | Min 4 à 6 semaines | À déterminer | Entraînement en groupe : | Préparation physique : | Travail technique  |
|  |   |   | **-Assauts d’entraînement autorisés** | -Force  | -Habiletés individuelles  |
|  |   |   | **-Leçons privées autorisés** | -Plyométrie | -Entraînement sur cible |
|  |   |   | -Déplacements en groupe | -Conditionnement  | -Déplacements |
|  |   |   | -Compétition, à déterminer | -Étirements |   |

#

# Personne-ressources et responsabilités

Chaque athlète, entraîneur, parent et administrateur de club doit prendre ses responsabilités en jouant son rôle dans la mise en œuvre de ce concept, et assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes concernées.

Chaque club doit en outre désigner un responsable de chaque séance d'entraînement (généralement un entraîneur ou un gérant d'équipe), qui aura pour tâche de compiler la liste des athlètes présents, de superviser les séances et de respecter les contraintes particulières dictées par chaque phase.

# Communication du concept

**Bien que la CFF communique ce concept de retour au jeu à ses membres et clubs affiliés, chaque club doit prendre en compte sa propre responsabilité pour assurer un retour à l'escrime en toute sécurité. Ce concept est une recommandation minimale. Si vous estimez que des mesures plus strictes sont nécessaires, n'hésitez pas à les prendre! La responsabilité incombe au club. En outre, chaque club est ensuite responsable de communiquer à tous ses membres, afin qu'ils comprennent bien cette stratégie de retour à l'escrime et qu'ils la mettent en œuvre pour toutes ses propres activités.**